

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2021

L'An deux mille Vingt et un

Le Cinq Novembre , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2021

PRESENTS : FROMENT R., BOURNEL P., ROBIN A., SUREAU M., KLEIN-ARRIGHI A-C, GROLLEAU D., ADAM-GAY V.

ABSENTS : ARCHAMBAUD M., FERREIRA S, TRAVAUX J., SOUCEK N., CLOCHETTE S. (excusés)

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mr BOURNEL Paul

Pouvoir de Mme FERREIRA Sandrine à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mr TRAVAUX Jacques à Mr GROLLEAU Denis

Pouvoir de Mme CLOCHETTE Sylvie à Mme SUREAU Monique

Pouvoir de Mme SOUCEK à Mr FROMENT René

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 24 septembre 2021
- Versement Subvention « Eco Pass »
- Lotissement de la Passerelle, Vente de Lots et notification de rétractation d'achat
- Encaissement de Chèques de L'agence AREAS
- Sydev : règlement complémentaire, sinistre panneau indicateur de vitesse, Rue du Pont Galerne
- Travaux au Pont des 5 Abbés
- Convention Association du FC2 Sud Vendée, mise à disposition éducateur sportif, année scolaire 2021/2022
- Demande de subvention, Collège les Colliberts à Saint Michel en L'Herm
- Convention Maîtrise d'œuvre, Aménagement d'un Skatepark
- Décision modificative, budget communal 2021
- Restitution de compétences de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au profit de ses communes membres à partir du 1^{er} Janvier 2022
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2021
- Convention d'occupation temporaire du domaine privé
- Convention Actif emploi 2022
- Taux de la taxe d'aménagement pour 2022
- Avis du Conseil Municipal, sur le confortement des digues premières entre les Portes des 5 Abbés et les Portes de Vienne
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Rénovation toitures des Gîtes de Pêche et salles de réunion-Presbytère, Rue de la Cure.**

Précédent compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Vote le versement de deux Eco Pass d'un montant de 1 500.00 € aux acquéreurs des lots n° 18/19 et 37
- Donne tout pouvoir au Maire, ou l'un de ses adjoints (en cas d'absence du Maire) à l'effet de signer tous actes et pièces relatifs aux ventes des lots n° 7/32/34 et 41
- Autorise Monsieur Le Maire à encaisser les chèques de l'assurance AREAS
- Accepte de verser au Sydev la somme de 798.00 € pour le remplacement du panneau indicateur de vitesse, Rue du Pont Galerne
- Accepte de poser des buses de chaque côté du Pont des 5 Abbés, afin d'interdire le passage des véhicules trop lourds qui ne respectent pas les limitations de tonnage. Travaux effectués par la SAS CEPM TRAVAUX PUBLICS de Champagné les Marais, montant des travaux : 5 040.00 € TTC, frais partagés à hauteur de 50 % avec la commune de Marans.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'Association FC2 Sud Vendée, intervention des éducateurs sportifs à l'Ecole Publique
- Vote une subvention de 21 euros au Collège Les Colliberts à St Michel en L'Herm
- Autorise Monsieur Le Maire à Signer une convention de maîtrise d'œuvre avec l'agence de services aux collectivités locales de Vendée, pour l'étude du projet de Skate Park, au city stade
- Accepte la décision modificative n° 1 dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Dépense Article	Montant	Recette Article	Montant
Constructions 041	2313	72 709.00		
Voirie 041	2151	23 236.00		
Avances versées sur commandes 041			238	95 945.00
Total		95 945.00		95 945.00

||

- Approuve la restitution de la compétence « Fourrière Animale » de la CCSVL à la Commune
 - Approuve la restitution de la compétence « Zone de Loisirs du Marillet Bellenoue » de la CCSVL à la Commune
 - Approuve la restitution de la compétence « Conservatoire de la Négrette » de la CCSVL à la Commune
 - Approuve la modification administrative des statuts de la CCSVL
 - Approuve la restitution de la compétence « Sécurité Incendie : entretien et remplacement des bouches et poteaux incendie » de la CCSVL à la Commune
-
- Approuve le rapport de la CLECT en date du 30 septembre 2021

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention temporaire du domaine privé, pour le parking, rue des Ponts, implantation d'un socle destiné à accueillir le réseau pour la fibre optique
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion de partenariat, avec Actif Emploi pour l'année 2022
- Décide de ne pas augmenter le Taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2022, taux de 1.5 %.
- Emet un avis favorable au projet de confortement des digues premières, entre les Portes des Cinq Abbés et les Portes de Vienne
- Décide de retenir l'entreprise PS BAT pour la rénovation de la Toiture des Gîtes de Pêche et des salles de réunion, presbytère, Rue de la Cure pour un montant total HT de 27 245.30 €
- Questions diverses

Levée de séance 22 h 45 .